

Séance ordinaire du 18 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 18 avril 2023, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2
Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3
Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, sont également présents ainsi que 11 citoyens dans l'assistance.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2023-04-52 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2023-04-53 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 soit adopté tel que rédigé, en apportant toutefois les corrections suivantes soulevées par madame la conseillère Nadia Caron :

- À la résolution 2023-03-43, le montant soumis pour le projet de serre communautaire aurait dû se lire 3 500,00 \$ et non 5 000,00 \$;
- Au point « Inscription au regroupement de l'UMQ pour le sel de déglacage », il avait été retenu que la municipalité aille elle-même en appel d'offres et non pas que le point soit reporté à une séance subséquente;

Séance ordinaire du 18 avril 2023

- Au rapport de l'élu de André Masson, celui-ci n'a pas participé à une rencontre du CCU le 23 février 2023. Même remarque au rapport de l'élu de Nadia Caron.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Les membres du conseil ainsi que le directeur général et greffier-trésorier par intérim répondent aux questions soulevées par les citoyens dans l'assistance.

Résolution 2023-04-54

Assujettissement de la Municipalité de Trécesson au contrôle de la Commission municipale en matière de ressources humaines – Pouvoirs exclusifs de la Commission

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier par intérim, dépose publiquement la résolution numéro 2023-001 de la Commission municipale du Québec ayant pour titre « Assujettissement de la Municipalité de Trécesson au contrôle de la Commission municipale en matière de ressources humaines – Pouvoirs exclusifs de la Commission ».

Après un résumé succinct fourni du document précité et de sa portée, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que ce conseil prend acte de la résolution numéro 2023-001 de la Commission municipale du Québec et en accepte le dépôt.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2023-04-55

Signature de deux (2) contrats de services – Kelly Bédard

Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé à signer deux contrats de services avec madame Kelly Bédard, notamment :

1. pour la rédaction du petit journal municipal;
2. pour agir à titre de personne ressource auprès du personnel de la municipalité et pour différents travaux de secrétariat en plus d'assumer des tâches en communication.

Adoptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du 18 avril 2023

Résolution 2023-04-56

Adjudication du contrat pour la cueillette des matières, le transport, la disposition et le traitement des déchets domestiques, des matières recyclables et organiques

Considérant qu' un appel d'offres public a été publié pour la cueillette des matières, le transport, la disposition et le traitement des déchets domestiques, des matières recyclables et organiques, pour les années 2023 et 2024;

Considérant qu' à l'ouverture des soumissions le 6 avril 2023, une seule offre de services a été reçue, selon les résultats suivants :

Soumissionnaire	Prix soumis, par année (taxes incluses)	
Sanimos Inc.	2023	83 303,99 \$
	2024	128 703,02 \$
	TOTAL :	212 007,01 \$

Considérant qu' après analyse, la soumission reçue a été jugée conforme,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que le contrat pour la cueillette des matières, le transport, la disposition et le traitement des déchets domestiques, des matières recyclables et organiques, couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2024, soit octroyé à Sanimos Inc, selon les prix ci-dessus mentionnés, conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2023-04-57

Délégation du responsable de l'accès à l'information

Il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Qu' en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier par intérim ou en son absence monsieur Mario Morin, directeur général et greffier-trésorier adjoint par intérim, soient nommés responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du 18 avril 2023

Résolution 2023-04-58

Changement de signataires à la Banque Nationale et à la Caisse Desjardins d'Amos

Considérant la démission de madame Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, signataire autorisée des effets bancaires à la Banque Nationale et à la Caisse Desjardins;

Considérant qu' il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux signataires autorisés auprès de ces institutions financières,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que madame Kelly Bédard soit retirée de la liste des signataires autorisés auprès des institutions financières de la municipalité;

Que monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier par intérim ou monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint par intérim soient désignés comme signataires dûment autorisés pour les différents comptes et toutes transactions à la Banque Nationale et à la Caisse Desjardins d'Amos.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2023-04-59

Adoption de la liste des comptes payés et à payer

Madame la conseillère Nadia Caron mentionne qu'une erreur s'est glissée à la liste des comptes à payer au 18 avril 2023. Ainsi, le montant indiqué pour le fournisseur Béton Fortin de 22 799,54 \$ devrait être corrigé pour un montant de 19 475,00 \$.

Après discussion, il est résolu d'un commun accord que l'adoption de la liste des comptes payés et à payer au 18 avril 2023 soit reportée à une séance ultérieure, permettant ainsi de procéder aux vérifications nécessaires.

Résolution 2023-04-60

Adoption du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

Considérant qu' en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

Considérant que la Municipalité de Trécesson a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un

Séance ordinaire du 18 avril 2023

rapport pour l'année 2022, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que ce conseil adopte le rapport annuel 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2023-04-61

Demande d'autorisation de passage Tour de l'Abitibi – Coupe des Nations Junior UCI (12 juillet 2023)

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que ce conseil autorise le passage des cyclistes sur le territoire municipal de Trécesson le 12 juillet 2023, dans le cadre de la 53^e édition du Tour de l'Abitibi – Coupe des Nations Junior UCI.

Que pour cet événement, les intersections de chemins avec la route 111 soient en conséquence sécurisés.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 2023-04-62

Demande de l'Association des riverains du lac Beauchamp

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que la Municipalité de Trécesson adhère à l'Association des riverains du lac Beauchamp;

Qu' une cotisation de 100,00 \$ soit versée en conséquence à titre de membre.

RAPPORT DES ÉLUS

Les membres du conseil résument leurs activités municipales tenues pour la période du 14 mars au 18 avril 2023.

Démission de l'employée 13-0007

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier par intérim, souligne la qualité exceptionnelle du travail de madame Kelly Bédard, ayant œuvré en tant que directrice générale et greffière-trésorière par intérim jusqu'à sa démission récente de son poste.

Séance ordinaire du 18 avril 2023

Résolution 2023-04-63
Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau
Maire

Guy Nolet
Directeur général et
greffier-trésorier, par intérim